

lechasse, le 16 juin 1761, reçut au baptême le nom de Joseph. Son père, Laurent Dumas, originaire de l'Île d'Orléans, s'était marié avec Gertrude Ruel, le 1^{er} février 1751, à Saint-Laurent de l'Île. Mais l'année suivante, après la naissance de leur premier enfant, ils allèrent s'établir à Saint-Charles de Bellechasse, où leur famille s'accrut de douze enfants, le cinquième était Joseph. Devenu le Frère Léonard, nous le retrouvons chez les Récollets à Montréal, en 1793 et 1795. Le 11 mars de l'année suivante 1796, il perdit sa mère, aux funérailles de laquelle il ne put assister. Atteint lui aussi par le décret de sécularisation, il ne tarda pas à user de la dispense et se retira dans sa paroisse natale, où il revit son vieux père, déjà frappé sans doute du mal qui l'emporta le 31 mars 1798. Devenu orphelin de père et de mère, notre Récollet se retira chez Ignace Ruel, un de ses parents par alliance ; il y vécut jusqu'en 1815. Le 2 novembre de cette année, se sentant mourir et voulant laisser un témoignage de sa reconnaissance à ses bienfaiteurs, il fit un acte de donation de son avoir en leur faveur. On y lit entre autres choses que : « les dits Ignace Ruel et sa femme... s'obligent... à le fournir d'*habits* et linges *suivant son état*. » Il mourut quinze jours plus tard, 17 novembre 1815, « avec grande édification, » dit l'acte de sépulture, âgé de cinquante-cinq ans. Une tradition locale dit que le Frère voulut être inhumé en travers de l'entrée du cimetière, afin que son corps fut nécessairement foulé aux pieds de tous les passants.

Aux quatre Récollets que nous venons de mentionner, ajoutons le Frère Paul, et nous aurons cinq Frères sur dix qui ont conservé leur bure franciscaine ; deux autres étant entrés dans les rangs du clergé séculier, comme nous allons le voir, n'ont pu suivre cet exemple ; sur les trois qui restent, deux nous sont presque inconnus, ce sont les Frères Antoine et Didace. Ce dernier, né à Verchères le 1^{er} février 1765, et fils de Louis Marie Tétreault dit Ducharme et de Marie Thérèse Langevin, dut se retirer dans sa paroisse natale. Mais nous ignorons ce qu'il est devenu. Le 16 octobre 1796, il écrivit à l'évêque de Québec, pour lui demander, vu son état, de profiter de la sécularisation et de recevoir sa part de l'héritage paternel. Son père était mort le 18 septembre de cette même année. Il terminait sa lettre en priant sa Grandeur d'adresser la réponse à M. Carpentier, curé de Verchères.

Le frère Simon est le seul qui sûrement n'a pas porté son habit religieux, d'après le témoignage de ceux qui l'ont connu. Il se retira à

Saint-Pierre
fils de Simo
le 17 mars 1
l'idée de par
fait aucune
quer des cha
conduite lui
Saint-Pierre,
février 1835.



U



Grottes. Au
Les Frères-M
confins de la
ne, son poète
célébré sa fêt

Nous empi
touchante, et
tout le monde

« Il est bi
Antoine de P.

« Après l'a
honneur dans
les communat
tout, dans ces
qui, ces derni
pèlerins de la